

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
et de la souveraineté alimentaire

ARRÊTÉ

Portant prorogation des mandats des membres du conseil des enseignants de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 modifié portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech), notamment l'article 18,

Vu la demande du président du conseil des enseignants, directeur général d'AgroParisTech,

ARRÊTE

Article 1er

Les mandats des membres du conseil des enseignants de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) sont prorogés à compter du 12 juin 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait, le - 7 JUIN 2022

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et par délégation
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL
de l'enseignement supérieur

Jérôme COPPALLE